

Vous pouvez dédicacer une de ces **Lettres** pour **rappeler un être cher** ou **célébrer un événement** (voir au dos)



**LA LETTRE HEBDOMADAIRE  
DE DEBORAH**

Publié par **פְּרֵחֵי שׁוֹשָׁנִים  
PIRKHÉ CHOCHANIA**  
Une réalisation de  
Chema Yisrael Torah Network

basé sur les cours donnés par  
**RABBI DOVID  
OSTROFF chelita**  
développés par le groupe  
du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRav Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil



**Chabbath Vaéra**

**24 Janvier 2004**

**Volume II – Lettre 14**

**5764**

**Roch 'Hodech Chevath 5764**

Hil'hoth Chabbath

**Pouvez-vous définir la mela'ha appelée "Borer" ?**

"Borer" est une des 39 *mela'hoth* du *Chabbath* (39 travaux interdits), étant une des *mela'hoth* concernées par la construction du *Michkan*. "Borer" signifie "séparer" ou "trier" les éléments d'un mélange. Il s'avère que 2 autres *mela'hoth* ont un rapport avec le tri ou la séparation, à savoir (דָּבַעַ) *Dach* ( Battage) et *Meraked* (Tamisage). Bien que toutes ces *mela'hoth* (travaux) se rapportent à la séparation entre le "bon" et le "mauvais" ou entre la nourriture et les déchets, *'Hazal* (nos Sages) nous enseignent, néanmoins que chacune est une *mela'ha* en soi. <sup>1</sup>

**L'interdit de "Borer" s'applique-t-il aussi au tri entre aliments ou seulement entre aliments et déchets ?**

Evidemment, cet interdit concerne principalement la séparation entre la nourriture et les déchets dans un mélange. Néanmoins, dans le traité *Chabbath* 74a, la *hala'ha*, suit l'opinion de *Tossefoth* pour qui "Borer" s'applique aussi au tri entre des aliments mélangés. En d'autres termes, retirer des grains de riz immangeables ou séparer les carottes des petits pois, constituent des transgressions à la *mela'ha* de "Borer".

**Je comprend que sortir un grain de riz immangeable transgresse l'interdit de "Borer" car cela améliore le plat, mais pourquoi l'appliquer à la séparation des petits pois et des carottes ?**

Effectivement, il est vrai que toutes les *mela'hoth* (travaux interdits) sont interdites parce qu'elles améliorent ou valorisent quelque chose puisqu'elles sont toutes faites dans un but constructif. (Même une *mela'ha* destructive comme *Sirah* (démolition) implique un but de reconstruction). De plus, le *Yechonoth Yaacov* avance un argument similaire en affirmant que séparer un aliment d'un autre ne transgresse pas l'interdit original puisque aucun aliment n'est altéré par l'autre.

Cependant, le *Bior Hala'ha* <sup>2</sup> n'est pas d'accord et affirme que lorsque quelqu'un veut séparer un aliment d'un autre c'est parce qu'il pense qu'un aliment altère l'autre (dans une certaine mesure) et leur séparation va mettre en valeur et "améliorer" chacun des aliments.

Ainsi, séparer des déchets de la nourriture ou trier deux aliments transgresse dans les 2 cas la *mela'ha doraitba* de *Borer* (interdit de la Torah). Il faut donc porter la plus grande attention au tri ou à la séparation le *Chabbath* car il n'y a que "l'épaisseur d'un cheveu" entre une action licite et une autre *assour midoraitba* (interdite par la Torah).

## Comment et quand est-il permis de séparer des éléments le Chabbath ?

Le *Choul'han Arou'h* nous enseigne, au début du *siman* 319 qu'il y a trois règles fondamentales à respecter pour que *Borer* soit autorisé le Chabbath.

Ces règles sont :

- 1) la nourriture doit être retirée des déchets
- 2) avec la main
- 3) juste avant de manger

Comme nous le verrons, chacun de ces critères est très précis. Nous pouvons résumer cela par l'expression: "nourriture, par la main, pour tout de suite" ou אוכל ביד ומיד

### Un mélange

Le concept de base de l'interdiction de *Borer* est qu'elle ne s'applique qu'au tri ou à la séparation d'éléments dans un mélange. Des éléments non mélangés ensemble peuvent être séparés ou triés. La difficulté réside dans la définition d'un "mélange" car les *poskim* considèrent qu'un mélange dépend de l'impression qu'il donne, ce qui complique les choses car on est souvent indécis quant à l'appréciation d'une situation donnée.

Par exemple, les bouteilles alignées dans la porte d'un réfrigérateur sont-elles considérées comme un mélange? Et des livres dans une bibliothèque? Qu'en est-il d'une mouche dans la soupe, est-elle considérée en tant que telle ou est-elle "mélangée" à la soupe? Nous essayerons par la suite, *Beézrath Hachem* de répondre à ces questions.

### Nourriture retirée des déchets

Quand de la nourriture est mélangée à des déchets, il faut extraire la nourriture des déchets et non les déchets de la nourriture, sans tenir compte de l'effort supplémentaire que cela pourrait demander, même si retirer les déchets est plus facile et plus rapide <sup>3</sup>.

[Le Yom Tov, on recherchera la méthode la plus simple, même si pour cela il faut retirer les déchets de la nourriture <sup>4</sup>] L'action de retirer la nourriture des déchets juste avant de manger est appelée דרך אכילה (la façon de manger) et n'est donc pas considérée comme *Borer*.

[1] Voir Rav Ovadia MiBarténora sur la *Michna* dans *Chabbath* 7:2  
[2] *Biour Hala'ha* 319:3 לאכול מיד.

[3] *Siman* 319:1, 4, 5 et *Michna Beroura* 3

[4] *Michna Beroura Siman* 319:18 à cause de la joie de Yom Tov

## Sujets de réflexion

Si je dois séparer avec la main, est-il alors interdit d'extraire de la nourriture d'un mélange avec une fourchette ?

Comment préparer juste avant de manger si l'aliment concerné est pour le 4<sup>ème</sup> plat du repas ?

Que se passe-t-il si ayant retiré un élément que je pensais vouloir, je change d'avis, dois-je l'utiliser ou le consommer quand même ?

Si j'ai séparé par erreur de la nourriture en contradiction avec la *hala'ha*, puis-je le manger quand même?

Réponses la semaine prochaine

## Un mot sur la Paracha *Vaéra*

Nous savons que les trois premières plaies furent infligées aux Egyptiens par l'intermédiaire de *Aaron HaCohen* et non par *Moché Rabbénu*. *Rachi* nous explique que *Moché* ayant profité de l'eau et du sable, il était inapproprié qu'il transmette du malheur par l'intermédiaire de ces deux supports.

Nous connaissons tous ce fameux dicton : "il ne faut pas jeter de pierre dans une source de laquelle on a bu". Ce n'est pas parce que la source pourrait en être offensée, mais les maîtres du *Moussar* nous enseignent que c'est plutôt pour ne pas rabaisser nos standards de *Hakarath Hatov* (apprécier le bien qu'on nous a fait).

Ni le sable ni l'eau n'auraient repoussé *Moché Rabbénu* s'il avait envoyé des malheurs par leur intermédiaire, mais ses superbes *middoth tovoth* (bons penchants) en auraient été affectées et c'est la raison pour laquelle, *Hachem* ordonna à *Aaron* et non à *Moché* de frapper la terre.

## Pour la guérison de 'Haya Sim'ha Bénitah Bath Cécile Jeanne

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: [deborah-guitel@club-internet.fr](mailto:deborah-guitel@club-internet.fr)

Vous pouvez **dédicacer** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'attention d'un de vos proches

**Note:** Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

**Important :** Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter mais déposer dans une **Gueniza**